



Prime de restructuration

1400€ pour CentraleSupélec / 8000€ pour l'institut Mines Télécom

A l'heure où la Fonction Publique restructure à tout va, la direction de CentraleSupélec a présenté aux Organisations Syndicales un projet d'arrêté attribuant une prime de restructuration aux personnels, comme cela a déjà été fait au Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES), à l'institut Mines Télécom, établissements du plateau de Saclay.

Les personnels qui ont eu à subir le transfert du campus de Châtenay-Malabry à Gif sur Yvette, attendaient depuis plusieurs mois une réponse de leurs ministères de tutelle et un arrêté désignant une opération de restructuration ouvrant droit à la prime de restructuration de service (PRS), à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint et à l'indemnité de départ volontaire.

Il aura fallu plusieurs mois après la demande de la CGT CentraleSupélec pour qu'un projet de texte soit enfin proposé.

Pourtant ce projet d'arrêté tombe comme un mauvais cadeau de fin d'année !

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous vous présentons une comparaison des montants prévus pour l'institut Mines Télécom et ceux proposés pour CentraleSupélec, il s'agit de montants bruts et imposables.

	Institut Mines Télécom	CentraleSupélec
Trajet domicile/travail diminue	6560€/agent	Modalités d'attribution non définies, mais en moyenne entre 1300 et 1500€/agent
Trajet domicile/travail augmente	8960€/agent	
Changement de résidence familiale sans enfant à charge	16855€/agent	6000€/agent
Changement de résidence familiale avec enfant à charge	19000€/agent	8000€/agent

Nous ne pouvons accepter d'être traités de la sorte, nous ne faisons pas l'aumône. Nos interlocuteurs, les ministères de tutelle et notre direction doivent revoir leur copie, car ces propositions sont inacceptables.

Venez nombreux le jeudi 23 novembre à 11h en amphi 1 au bâtiment Eiffel pour une assemblée générale.